

André ORGIAZZI

EM LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT COMPTABLE HONORAIRE

53 Avenue Albert Einstein

CS 81 284

69608 VILLEURBANNE Cedex

Portable : 06 09 13 66 68

andre.orgiazzi@free.fr

IN EXTENSO BRETAGNE

Société par actions Simplifiée au capital de 2 634 940 euros

Siège social : 7 avenue Charles Tillon – 35000 RENNES

Immatriculée sous le n° 397 470 386 au RCS de RENNES

**Rapport du Commissaire aux Apports
sur la valeur des apports en nature de titres
de la société FINOMYS
à la Société IN EXTENSO BRETAGNE
par Madame Marie-Hélène LIJOUR
et Monsieur Norbert BEUZEN**

Aux Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les Associés de la société IN EXTENSO BRETAGNE à l'unanimité, en date du 23 juin 2025, concernant l'augmentation de capital de cette dernière par apport en nature de titres dont elle sera bénéficiaire, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de Commerce.

L'apport en nature de titres de la société FINOMYS a été arrêté dans deux contrats d'apport en date du 12 juin 2025 par Madame Marie-Hélène LIJOUR pour les titres qu'elle détient dans cette société et par Monsieur Norbert BEUZEN pour le siens et par Madame Pascale CHARLIER, es qualités, Présidente, pour la société IN EXTENSO BRETAGNE, la société bénéficiaire de ces apports.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre des diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt de ce rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport, pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports,
2. Evaluation et rémunération des apports,
3. Diligences accomplies,
4. Conclusion.

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 Le Contexte de l'opération

Dans le cadre du rapprochement du cabinet d'expertise comptable, la société FINOMYS avec la société IN EXTENSO BRETAGNE, les deux associés de cette société, ont souhaité participer à l'augmentation de capital par apport de 46,67% du nombre des titres dont ils sont propriétaires et de céder l'autre partie de 53,33% du capital de leur société, à IN EXTENSO BRETAGNE par une opération de « Cash Out ».

1.2 Présentation des parties en présence

1.2.1 Les personnes physiques apporteurs

- Madame Marie-Hélène SENANT, ayant pour nom d'usage LIJOUR, née le 30 novembre 1969 à BREST (29), de nationalité française, demeurant 1 rue Ar Menez, 29260 ST MEEN, mariée avec Monsieur Roger LIJOUR de nationalité française, sous le régime de la Communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, célébrée à la mairie de LE FAOU-29590 le 26 juillet 1997,
- Monsieur Norbert BEUZEN, Né le 3 mars 1969 à BREST (29), de nationalité française, demeurant 18 Chemin de Leck 29800 LANDERNEAU, divorcé de Madame Sophie COLLEC suivant jugement du Tribunal de Grande Instance de BREST (29), rendu le 14 novembre 2012, lequel déclare ne pas être lié par un pacte civil de solidarité visé par les articles 515-1 à 515-7 du code civil.

1.2.2 La société IN EXTENSO BRETAGNE : Bénéficiaire de l'apport

La société IN EXTENSO BRETAGNE est une société par Actions Simplifiée au capital de 2 634 940 euros ayant son siège social 7 Avenue Charles Tillon 35000 RENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 397 470 389 RCS RENNES, représentée aux présentes par sa Présidente, Madame Pascale CHARLIER.

Son activité principale est l'exercice de la profession d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes.

Le capital est divisé en 131747 actions de 20 € chacune de même catégorie, et libérées intégralement.

1.2.3 La société dont les actions sont apportées : La société FINOMYS

La société FINOMYS est une société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 euros ayant son siège social Route de Quinquis Leck 29800 LANDERNEAU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 840 645 253 RCS BREST.

Son activité principal est l'exercice de la profession d'Expert-Comptable.
Son capital est divisé en 20 000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées.

1.3 Description et caractéristiques de l'apport

Madame Marie-Hélène LIJOUR et Monsieur Norbert BEUZEN apportent à la société IN EXTENSO BRETAGNE sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite société par Madame Pascale CHARLIER, es qualités Présidente, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

Madame Marie-Hélène LIJOUR apporte :

- La pleine propriété de 4 667 actions de la société FINOMYS de valeur nominale de 10 euros chacune, représentant 23.335% du capital et des droits de vote de ladite société.

Ces actions sont évaluées à la somme de 632 197,16 euros soit 135,46 euros l'une.

Monsieur Norbert BEUZEN apporte :

- La pleine propriété de 4 667 actions de la société FINOMYS de valeur nominale de 10 euros chacune représentant 23.335% du capital et des droits de vote de ladite société.

Ces actions sont évaluées à la somme de 632 197,16 euros soit 135,46 euros l'une.

2. Evaluation et rémunération de l'apport

2.1 Evaluation des apports

La valeur des actions apportées de la société FINOMYS a été déterminée sur la base des comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2024.

Les parties ont procédé à l'estimation d'un commun accord entre elles.

A partir du chiffre d'affaires de ce dernier exercice, retraité d'un certain nombre d'ajustements, de même après retraitement de l'EBITDA pour mettre en conformité son exploitation, avec celle des sociétés du Groupe d'IN EXTENSO, il a été appliqué, selon les pratiques retenues au sein du Groupe IN EXTENSO :

- Le coefficient de 0,9 sur le chiffre d'affaires en fonction de la rentabilité,
- Le multiple 8 sur l'EBITDA.

Après calcul, en tenant compte des dettes et de la distribution de dividendes, la valorisation de 100% des actions de la société FINOMYS ressort à :
2 709 223 euros, soit 135,46 euros l'une.

Et pour les 9 334 actions apportées, à 1 264 394,32 euros (2 x 632 197,18).

2.2 Rémunération de l'apport

- **Pour Madame Marie-Hélène LIJOUR**, en rémunération de son apport évalué à un montant de **SIX CENT TRENTE DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT Euros et 16 Cts (632 197,16 €)**, il sera attribué TROIS MILLE NEUF CENT HUIT (3 908) actions nouvelles (coupon détaché) de la société IN EXTENSO BRETAGNE au prix de CENT SOIXANTE ET UN Euros et 77 Cts (161,77 €), soit avec une prime d'apport de CENT QUARANTE ET UN euros et 77 Cts (141,77 €) par action, entièrement libérées au projet de l'apporteur.

Ces actions seront émises à titre d'augmentation de capital.

La prime d'apport de CINQ CENT CINQUANTE QUATRE MILLE TRENTE SEPT euros et 16 Cts (554 037,16 euros) sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société IN EXTENSO BRETAGNE sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par les associés réunis en assemblée générale.

- **Pour Monsieur Norbert BEUZEN**, en rémunération de son apport évalué à un montant de **SIX CENT TRENTE DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT Euros et 16 Cts (632 197,16 €)**, il sera attribué TROIS MILLE NEUF CENT HUIT (3 908) actions nouvelles (coupon détaché) de la société IN EXTENSO BRETAGNE au prix de CENT SOIXANTE ET UN Euros et 77 Cts (161,77 €), soit avec une prime d'apport de CENT QUARANTE ET UN euros et 77 Cts (141,77 €) par action, entièrement libérées au projet de l'apporteur.

Ces actions seront émises à titre d'augmentation de capital.

La prime d'apport de CINQ CENT CINQUANTE QUATRE MILLE TRENTE SEPT euros et 16 Cts (554 037,16 euros) sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société IN EXTENSO BRETAGNE sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux et qui pourra recevoir toute affectation décidée par les associés réunis en assemblée générale.

3. Diligences accomplies

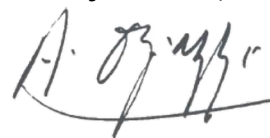
J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à ce type de mission.

- ✓ J'ai pris connaissance des documents juridiques et financiers mis à disposition,
- ✓ J'ai pu m'entretenir avec la Présidente de la société bénéficiaire,
- ✓ J'ai contrôlé la réalité de l'apport,
- ✓ J'ai analysé les méthodes de valorisation retenue,
- ✓ J'ai pu apprécier la pertinence de ces méthodes pour la détermination de la valeur des apports et leur cohérence avec les pratiques du Groupe IN EXTENSO,
- ✓ J'ai analysé les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport,
- ✓ J'ai procédé à une approche directe de la valeur de l'apport considéré dans son ensemble.

4. Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que les apports décrits ci-dessus, faits par Madame Marie-Hélène LIJOUR d'un montant de 632 197,16 euros et par Monsieur Norbert BEUZEN d'un montant de 632 197,16 euros pour les 4667 actions qu'ils détiennent chacun dans la société FINOMYS, à la Société bénéficiaire IN EXTENSO BRETAGNE, ne sont pas surévalués et en conséquence, la valeur des titres apportés est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de 156 320 euros assortie d'un prime d'apport de 1 108 074,32 euros.

Fait à Villeurbanne,
Le 26 juin 2025,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Orgiazzi', with a horizontal line drawn underneath.

André ORGIAZZI
Commissaire aux Apports